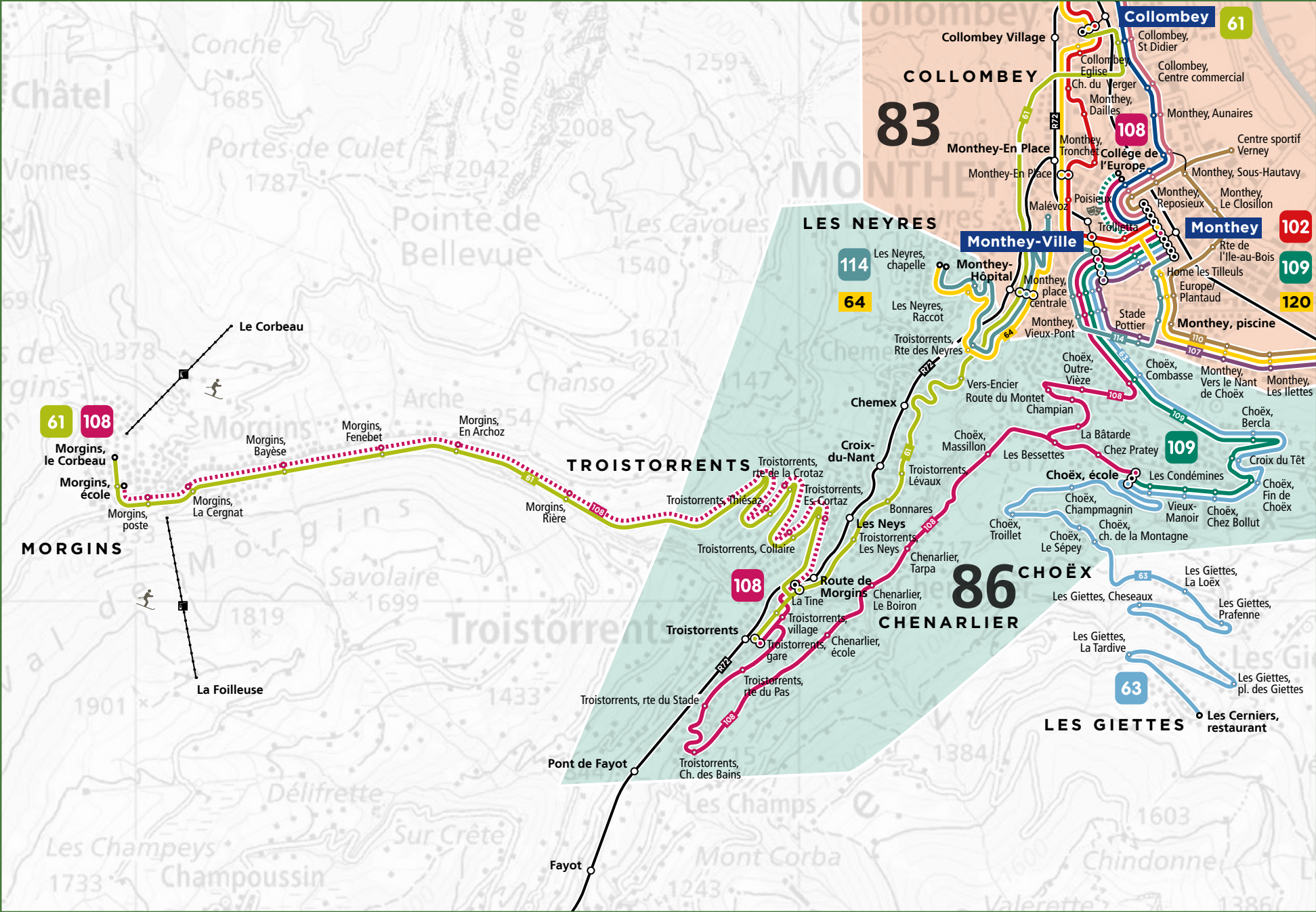


Zone → Chenarlier - Choëx - Les Giettes - Les Neyres - Morgins - Troistorrents

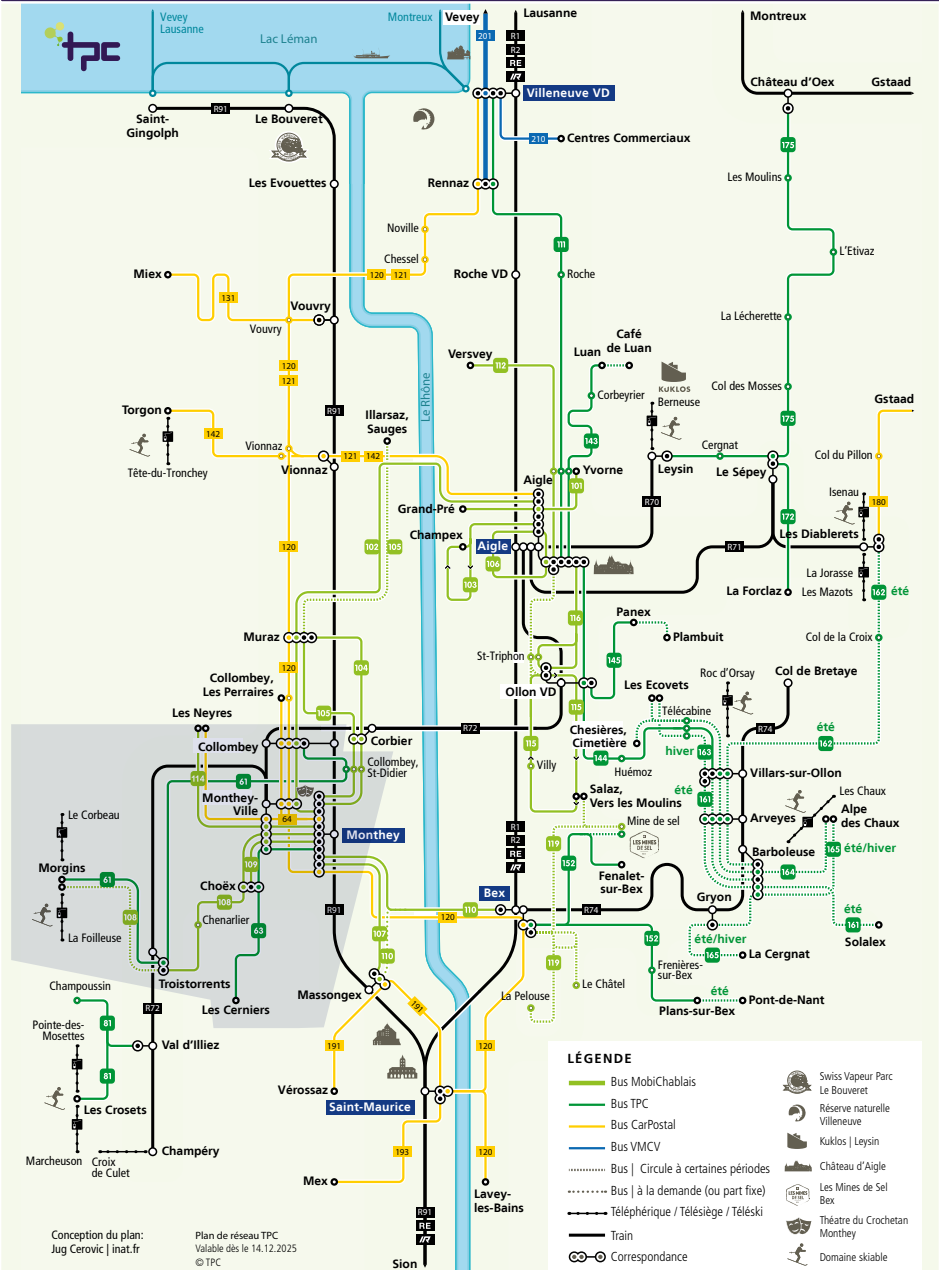


R72 Ollon Aigle 64 Collombey Les Perraires 120 Vionnaz Rennaz Hôpital Aigle 102 Muraz Aigle RA St-Gingolph 105 Muraz 104 Muraz



R72 Champéry

PLAN DU RÉSEAU TPC



INFORMATIONS GÉNÉRALES



La majorité du réseau TPC fait partie de la communauté tarifaire vaudoise Mobilis. Depuis le 10 décembre 2023, une partie du Chablais vaudois a intégré.



Plus d'info sur www.mobilis-vaud.ch/fr/chablais



La majorité des arrêts du réseau TPC sont facultatifs. Afin de demander l'arrêt du véhicule, veuillez appuyer sur le bouton si la halte en est équipée. Dans tous les cas, veuillez toujours faire un signe de la main au conducteur.



Les vélos sont acceptés sur nos lignes sous certaines conditions. Ceux-ci doivent être placés sur les portes-vélos à l'arrière des bus. Si le bus n'en est pas équipé, les vélos ne sont acceptés à l'intérieur qu'avec l'accord du conducteur. Les TPC se réservent le droit de ne pas accepter le transport de vélos pour des raisons de place et de sécurité des voyageurs. Retrouvez toutes les informations sur tpc.ch/velo



Les chiens sont acceptés sur nos lignes sous certaines conditions. Les chiens ne sont acceptés à l'intérieur qu'avec l'accord du conducteur. Les TPC se réservent le droit de ne pas accepter le transport de chiens pour des raisons de place et de sécurité des voyageurs. Retrouvez toutes les informations sur tpc.ch/chien



Pour mener à bien nos missions, nous avons besoin de votre contribution. En effet, ces petits gestes simples du quotidien, par exemple jeter ses déchets à la poubelle et respecter la tranquillité des autres voyageurs, permettent d'assurer le bien-être de toutes et tous.



AUTOCONTRÔLE sur tout le réseau TPC

Aucun billet n'est vendu à bord. Veuillez acheter et / ou composer votre titre de transport avant le départ.



ACHETEZ VOTRE E-TICKET AVANT DE MONTER Et vous serez sûr(e) qu'il est valable.

Il est nécessaire d'avoir aussi un titre de transport pour les vélos, les trottinettes (Ø des roues > 30 cm) et les chiens. Les petits animaux (>30 cm au garrot) placés dans un contenant voyagent gratuitement.

Sans titre de transport valable, vous devrez vous acquitter d'une taxe et vos coordonnées seront enregistrées. La taxe perçue augmente en cas de récidive.

Toutes les informations, correspondances et observations de l'horaire sont non garanties.

Veuillez vous informer des changements possibles avant le départ au 024 468 03 30 pendant les heures de bureau ou sur www.tpc.ch/info-traffic en temps réel.

info@tpc.ch

T : 024 468 03 30

www.tpc.ch